

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUN 2016**

Délibération
n° 2016.06.201

**Transports publics
urbains :
reconduction de la
grille tarifaire au
1er juillet 2016**

LE VINGT TROIS JUN DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, François ELIE à Philippe VERGNAUD, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Armand DEVANNEAUX

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARC, Olivier RIVIERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2016

**DELIBERATION
N° 2016.06.201**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**TRANSPORTS PUBLICS URBAINS : RECONDUCTION DE LA GRILLE TARIFAIRE AU
1ER JUILLET 2016**

Par délibération n°282 du 18 décembre 2008, GrandAngoulême a confié à la S.T.G.A. l'exploitation du réseau de transports collectifs urbains dans le cadre d'une délégation du service public. Conformément à l'article 18 du contrat, il appartient à GrandAngoulême, collectivité délégante, de déterminer la structure et les niveaux des tarifs.

Depuis l'augmentation du taux de Versement Transport en décembre 2010, GrandAngoulême a décidé de limiter l'augmentation des tarifs des transports urbains afin de favoriser leur utilisation, en particulier pour les populations les plus fragiles.

Toutefois, en 2012 et en 2015, l'agglomération a procédé à une hausse des tarifs afin de répercuter les hausses successives de TVA.

En 2015, GrandAngoulême a également approuvé une évolution de la gamme tarifaire pour simplifier l'offre, améliorer sa lisibilité et adapter les circuits de vente (création de nouveaux titres, fusion des abonnements scolaires pour une offre de service optimisée...).

Dans ce cadre, compte tenu des deux évolutions déjà intervenues sur les tarifs en 2015, la STGA propose de reconduire la grille tarifaire actuellement en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2016.

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'effort de GrandAngoulême afin de favoriser la mobilité par les transports en commun dans un contexte économique de plus en plus difficile,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 26 mai 2016,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 8 juin 2016,

Je vous propose :

DE RECONDUIRE, à compter du 1^{er} juillet 2016, les tarifs relatifs au service public des transports urbains appliqués depuis le 1^{er} juillet 2015 selon la grille tarifaire ci-jointe.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 juin 2016

Affiché le :

29 juin 2016

Annexe : Grille tarifaire des transports publics urbains de GrandAngoulême au 1^{er} juillet 2016

		Tarifs TTC au 1er juillet 2016		Réductions tarifaires prévues au contrat de DSP		
		Tarifs Officiels	Tarifs Publics			
Tickets	Ticket 1 Voyage	1,41	1,40	Titre de référence voté par GA		
	Ticket 3 Voyages		3,60	-15%	de 3 ticket 1 Voyage	
	Ticket 10 Voyages		9,80	-30%	de 10 ticket 1 Voyage	
	Pack 10 Voyages		9,60	-32%	de 10 ticket 1 Voyage	
	Ticket Journée		3,60	-15%	de 3 ticket 1 Voyage	
	Ticket Tribu 5 Voyageurs		3,50	-50%	de 5 ticket 1 Voyage	
	Ticket Groupe 10 Voyageurs		4,90	-65%	de 10 ticket 1 Voyage	
	Ticket dépannage		1,80	30%	de 1 ticket 1 Voyage	
	Ticket 2V correspondance ⁽¹⁾		1,40	-50%	de 2 ticket 1 Voyage	
	Ticket événementiel ⁽²⁾		2,30	-17%	de 2 ticket 1 Voyage	
	Ticket 7 jours gratuit	non commercialisé				
	Ticket Échange	non commercialisé				
Abonnement "- 18 ans"						
- Mois (sauf juillet/août)	16,10	16,10	Titre de référence voté par GA			
- Mois "Famille nombreuse" (sauf juillet/août)		11,20	-30%	de 1 abt mois "-18ans"		
- Année (sauf juillet/août)		144,90	-10%	de 10 abt mois "-18ans"		
- Année scolaire correspondance ⁽³⁾		-				
- Année "Famille nombreuse" (sauf juillet/août)		101,40	-30%	de 1 abt année "-18ans"		
- Année "Classes spécialisées" (sauf juillet/août) ⁽⁴⁾		-				
- Ete 1 mois (juillet ou août)		21,80		1 abt mois "18/25"		
- Ete 2 mois (juillet et Août)		30,60	-30%	de 2 abt mois "18/25"		
Abonnement 18/25 ans						
- Mois	21,89	21,80	Titre de référence voté par GA			
- Mois "correspondance" ⁽⁵⁾		10,90	-50%	de 1 abt mois "18/25"		
- Année scolaire		197,00	-10%	de 10 abt mois "18/25"		
- Année scolaire correspondance ⁽³⁾		-				
- Ete 2 mois (juillet et Août)		30,60	-30%	de 2 abt mois "18/25"		
Abonnement "26 ans et +"						
- Mois	35,71	35,70	Titre de référence voté par GA			
- Mois "Zen"		19,60	-45%	de 1 abt mois "26+"		
- Mois "PDE"		30,30	-15%	de 1 abt mois "26+"		
- Mois "Solidarité" - niveau 1 ⁽⁶⁾		17,80	-50%	de 1 abt mois "26+"		
- Mois "Solidarité" - niveau 2 ⁽⁷⁾		8,90	-75%	de 1 abt mois "26+"		
- Mois "Correspondance" ⁽⁵⁾		17,80	-50%	de 1 abt mois "26+"		
- Année (12 mois)		359,90	-16%	de 12 abt mois "26+"		
- Année "PDE" (12 mois)		305,90	-15%	de 1 abt année "26+"		
- Ete 2 mois (juillet et Août)		49,90	-30%	de 2 abt mois "26+"		
Abonnement "60 ans et +"⁽⁸⁾						
- Année (12 mois)		214,20	-50%	de 12 abt mois "26+"		
- Année "Zen" (12 mois)		107,10	-75%	de 12 abt mois "26+"		

Les tarifs publics sont des arrondis aux 10 centimes d'euros inférieurs des tarifs officiels pour faciliter les rendus de monnaie

Tarifs officiels votés par la communauté d'agglomération. Tous les autres tarifs de la grille tarifaire découlent des tarifs officiels votés.

⁽¹⁾ voyageur occasionnel Cartrans et/ou SNCF en correspondance sur le réseau de bus

⁽²⁾ voyages illimités sur 1 journée, titre commercialisé uniquement à la demande de GA ou lors d'opérations commerciales STGA

⁽³⁾ Accord tarifaire GA/CG16 "transport scolaire"

⁽⁴⁾ CLIS, EREA -SEGPA

⁽⁵⁾ Abonnés Cartrans et/ou SNCF en correspondance sur le réseau de bus

⁽⁶⁾ sur justificatif CCAS, ressources entre plafonds RSA et CMU, pers. handicapées aux ressources inf. ou égale au plafond AAH

⁽⁷⁾ sur justificatif CCAS, ressources inférieures au RSA

⁽⁸⁾ sur justificatif CCAS, sur conditions de ressources